

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 18 MARS 2016

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet d'aménagement – HEC Montréal

A16-CDNNDG-07

Localisation :	5255, avenue Decelles, Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial du Mont-Royal (cité)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Secteur de valeur patrimoniale exceptionnel au chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'Arrondissement considérant la valeur patrimoniale du site inclus dans le site patrimonial du Mont-Royal (cité).

NATURE DES TRAVAUX

Le projet vise le réaménagement paysager du parterre nord-est de l'édifice Decelles de l'École des hautes études commerciales (HEC), sis au 5255 avenue Decelles. Situé en retrait de l'intersection, le projet prévoit prolonger le préau tout en conservant les arbres matures situés à proximité et restructurer les espaces de stationnement et de livraison

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement le 3 février 2016. Puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré, le projet devra être autorisé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

HISTORIQUE DES LIEUX

Fondée en 1907 avec l'appui de la Chambre de commerce de Montréal afin d'offrir aux jeunes francophones une formation en sciences économiques et commerciales, l'École des hautes études commerciales (HEC) s'installe en 1910 dans un édifice construit sur l'avenue Viger, à l'angle de la rue Saint-Hubert. En 1915, l'École s'affilie officiellement avec l'Université Laval à Montréal, qui devient quatre ans plus tard une institution autonome, l'Université de Montréal.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Rapidement, l'École des hautes études commerciales a besoin d'un édifice plus grand que celui qu'elle occupe sur l'avenue Viger. L'Université de Montréal, installée depuis le début des années 1940 sur le versant nord du mont Royal, lui offre en 1962 un site à l'extrémité ouest de son campus pour la somme symbolique d'un dollar. Un nouveau bâtiment est construit en 1970 pour l'École des hautes études commerciales sur l'avenue Decelles, selon les plans de l'architecte Roland Dumais. Son architecture, qui s'inspire du courant brutaliste, présente un agencement d'énormes volumes de béton brut préfabriqués, striés et texturés.

En 1985, la volumétrie verticale du bâtiment est modifiée par l'ajout d'un étage. La croissance rapide de l'Institution et le manque d'espace entraînent la construction d'un second bâtiment sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Réalisé selon les plans de l'architecte Dan S. Hanganu, il est inauguré en 1996. En 2010-2011, le bâtiment sur l'avenue Decelles fait l'objet d'importants travaux comprenant notamment le percement des façades avant et latérales gauche afin d'accroître la fenestration¹.

ANALYSE DU PROJET

Le projet de réaménagement paysager de l'édifice Decelles de l'École des hautes études commerciales (HEC) a été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 18 mars 2016 par les représentants des HEC et de l'Arrondissement. Les représentants des HEC ont présenté le contexte du projet ainsi que le concept architectural.

Pour faire suite à la réhabilitation des espaces intérieurs de l'édifice Decelles, le projet vise l'intégration d'espaces communs extérieurs par le réaménagement paysager du parterre nord-est. Le concept architectural se traduit par une série de bancs et de bandes perpendiculaires au bâtiment qui s'intègrent à la topographie et au couvert végétal du lieu tout en s'inspirant de la logique structurale du bâtiment existant. Le projet prévoit également la réorganisation du stationnement par le déplacement des places pour personnes à mobilité réduite près de l'entrée et la distinction de la zone de livraison. D'emblée, le CPM souhaite exprimer sa satisfaction quant à la conservation des arbres existants. Il émet néanmoins dans les paragraphes suivants des commentaires quant à la cohérence de l'aménagement d'ensemble du campus ainsi que des recommandations visant à bonifier le projet d'aménagement.

Plan directeur

Le CPM rappelle que l'administration de l'Université de Montréal travaille actuellement à la réalisation d'un nouveau Plan directeur d'aménagement pour le campus de la montagne. Il s'étonne que les HEC ne soient pas directement impliquées dans ce processus même s'il s'agit d'une école affiliée. Considérant que celle-ci partage le même campus, le CPM s'étonne aussi du manque de concertation entre les différentes administrations. Il considère que la gestion du campus doit être coordonnée et que les écoles affiliées (HEC et Polytechnique) doivent faire partie intégrante du plan d'ensemble, en étant partenaires de la confection du Plan directeur du campus et en se concertant avec l'Université de Montréal pour leurs projets de réaménagements. Dans le cas qui nous est soumis, le CPM croit que la symétrie de l'aménagement actuel du terrain des HEC et de celui du Pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal démontre une conception d'ensemble dont le réaménagement aurait dû tenir compte.

¹ Les informations contenues dans cet historique proviennent de : Ville de Montréal, *Le site officiel du Mont-Royal*, « Édifice Decelles – HEC Montréal » (En ligne), <http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/> ; Héritage Montréal, Montréal en quartiers, « HEC Montréal » (En ligne), <http://www.memorablemontreal.com>.

Évaluation patrimoniale

Les interventions futures devront s'appuyer sur le Plan directeur d'aménagement qui lui-même repose sur des outils d'analyse dont fait partie le rapport des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal² réalisé en 2008. Le CPM désire à cet effet soulever certaines ambiguïtés du document d'évaluation qui se doivent d'être corrigés. Il souligne l'apparente contradiction entre la classification moyenne (85 à 109) du bâtiment et la pondération faible (78). Le CPM questionne également l'absence de mention de l'architecte Rolland Dumais dans la description du bien patrimonial. Il considère qu'il s'agit d'un architecte moderniste (de notoriété) important au Québec, gagnant, entre autres, du premier concours de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) pour la construction de bungalow typique de l'architecture d'après-guerre³. Il juge donc incongru que l'architecte ne soit pas nommé et qu'aucune valeur patrimoniale ne soit accordée au bâtiment inspiré du courant brutaliste⁴. Considérant qu'il y a aujourd'hui une plus grande sensibilité face au patrimoine moderne, le CPM demande la révision et la mise à jour du rapport sur les valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal.

Trame conceptuelle

En présumant qu'aucune ligne directrice n'est associée au site et que l'on considère le projet uniquement dans son contexte particulier, le CPM juge intéressante la solution proposée qui tient compte du bâtiment d'origine. Il apprécie que la trame perpendiculaire orthogonale réponde à la géométrie et à la structure en place. Toutefois, le CPM remarque que les deux dernières alcôves, à proximité des supports à bicyclette, ne sont pas exprimées. Dans la logique du concept, il encourage l'expression des deux dernières colonnes par un traitement minéral au sol.

Mobilier

Le projet prévoit des bancs permanents intégrés au projet ainsi que des tables amovibles qui seront achetées ultérieurement selon un budget indépendant. Le CPM est d'avis que les tables doivent être choisies avec beaucoup de soin et être de grande qualité. Des tables banales pourraient avoir un effet néfaste sur un concept de cette qualité.

Végétation

Le CPM se réjouit que le concept privilégie la conservation et le respect de la végétation actuelle. Il recommande toutefois de bien protéger les arbres pendant les travaux afin d'assurer leur pérennité. Le CPM suggère également de vérifier la tolérance à l'ombre des plantes envisagées puisque le concept repose en partie sur la linéarité des bandes végétales. D'ailleurs, le CPM croit qu'un minimum d'entretien devra être envisagé afin de conserver la forme et la force du concept d'aménagement paysager. Il recommande également de remplacer la *Miscanthus sinensis* « Malepartus » qui à la réputation d'être envahissante par une autre espèce.

² Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Université de Montréal, Les valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal, mai 2008, p. 55-56 et 84-85

³ Répertoire du patrimoine culturel du Québec <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=10779&type=pge#.VvsOIDbc1R4>

⁴ Site officiel du Mont-Royal, Édifice Decelles, HEC Montréal, <http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/batiment-institutionnel/edifice-decelles-hec-montreal>

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM est favorable au projet de réaménagement paysager, mais émet certains commentaires à l'administration des HEC afin d'assurer la cohérence l'aménagement du campus dans lequel son école s'intègre ainsi que des recommandations visant à bonifier le projet :

- participer à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne;
- demander la révision et la mise à jour du rapport sur les valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal, notamment celle sur l'édifice Descelles;
- poursuivre l'expression des deux dernières colonnes par un traitement minéral au sol;
- favoriser des tables de pique-nique de grande qualité;
- remplacer la *Miscanthus sinensis* « *Malepartus* » par une autre espèce moins envahissante.

Membre et président de séance,

Original signé

Bernard Vallée

Le 5 avril 2016